

L'École Obligatoire

Dans la dernière édition du *Courrier*, Monsieur Hicks revient sur la question de l'obligation scolaire et consacre tout un paragraphe à notre article paru dans la *Tribune*, le 27 avril dernier. Nous ne voulons pas, nous non plus, prolonger une polémique que d'autres journaux nous forcent de continuer. Mais vraiment, garder le silence après ce que le correspondant du *Courrier* vient d'écrire, serait trahir la vérité.

Notons d'abord que M. Hicks admet, implicitement du moins, que l'école obligatoire est inefficace et serait inutile pour notre province. Il n'a attaqué que la première partie de notre argumentation, celle où nous prouvions que l'école obligatoire est *mauvaise en elle-même*.

Sur ce dernier point, le raisonnement de M. Hicks est tout à fait en défaut. Son argumentation, il faut bien le dire, est sophistique. Nous allons le démontrer bien facilement.

Avant de venir à l'argumentation du *Courrier*, remarquons que l'on a déformé notre pensée assez gravement. M. Hicks écrit : "On fait de la fréquentation scolaire, pour (?) les enfants, une obligation morale pour les parents. C'est ce qui permet à la *Tribune* de dire que l'école obligatoire est inutile : l'école obligatoire *mauvaise en elle-même*", est rendue inutile par suite de l'obligation morale imposée aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école."

Nous n'avons jamais dit cela. Nous avons prouvé qu'il était inutile de vouloir changer un régime qui donnait de meilleurs résultats que l'obligation scolaire : nous avons démontré cela avec des chiffres. Que M. Hicks relise notre article, il s'apercevra que sa mémoire l'a mal servi et qu'il a, par suite, faussé la vérité. Notre pensée, telle qu'exprimée, dans notre réponse, se formule ainsi : *l'obligation scolaire est inutile dans la province de Québec, parce que actuellement, sans cette loi, mauvaise en elle-même, nous tenons la tête ou à peu près, pour la fréquentation scolaire dans tout le Dominion.*

Venons-en maintenant au raisonnement de M. Hicks. Le voici dans toute sa saveur : "Cetle obligation morale détruit la thèse de la *Tribune* : si l'école obligatoire est mauvaise en elle-même, il ne peut y avoir d'obligation morale pour les parents d'envoyer les enfants à l'école. Or, si vous imposez aux parents l'obligation morale d'envoyer leurs enfants à l'école, c'est donc que l'école obligatoire n'est pas mauvaise en elle-même."

Cette manière de raisonner ferait rire bien de nos enfants d'école non obligatoire. Le sophisme est évident, il saute aux yeux. Dans les *Eléments de logique* que l'on enseigne dans nos écoles, il est dit—et c'est le simple bon sens—que pour faire un raisonnement bon, il faut comparer les deux idées à rapprocher avec un seul et même terme commun. C'est la grande loi : deux choses égales à une troisième sont égales entre elles.

Or, M. Hicks a oublié cette loi fondamentale du bon sens ; il compare deux points avec deux autres différents, et il espère arriver à une conclusion !... Il y a quatre termes dans son syllogisme ! dirait un élève de nos Académies. Reprenons sa phrase : *si l'école obligatoire est mauvaise en elle-même, il ne peut y avoir d'obligation morale pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école.*

Halte-là ! *Ecole obligatoire* ou *école*, ce sont deux choses différentes, disparates, opposées même dans l'occurrence. On ne peut en faire une seule et même chose. Pour que le raisonnement soit bon, voici ce qu'il faudrait dire : *si l'école obligatoire est mauvaise en elle-même, il ne peut y avoir d'obligation morale pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école OBLIGATOIRE.* Cela, c'est très vrai. De ce qu'il est vrai que l'école obligatoire est mauvaise en elle-même, il faut conclure que les parents n'ont pas d'obligation morale d'envoyer leurs enfants à l'école *obligatoire* ; mais cela ne fait pas qu'ils n'ont pas l'obligation morale d'envoyer leurs enfants à l'école. Changeons un mot et raisonnons de même : si l'école *neutre* est mauvaise en elle-même—tout le monde l'admet—il ne peut y avoir d'obligation morale pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Tout le monde se récrie, et avec raison. Le syllogisme vaut celui de M. Hicks.

Raisonné de cette sorte, c'est se payer de mots et tout autant vaudrait dire : César, c'est le joli chien de Madame Pasdenfant. Or César est un grand général romain. Donc le joli chien de Madame Pasdenfant est un grand général romain.

Est-il charmant mon César, dira Madame ! Est-il sot ce raisonnement ! dira tout homme d'esprit.

M. Hicks s'est oublié évidemment.

De plus, que l'on sache que, dans la morale individuelle et familiale, il y a une foule d'obligations morales strictes, indépendamment de toute loi civile. Plus que cela, si l'Etat voulait légiférer sur ces obligations morales il usurperait, il abuserait de sa force, et ce serait un devoir, une obligation morale de lui résister.

Ainsi les parents ont l'obligation morale de bien nourrir leurs enfants, et l'Etat n'a pas le droit de pénétrer dans la cuisine et de choisir la soupe du samedi. Les parents ont l'obligation morale de vêtir leurs enfants et l'Etat n'a pas à prescrire la coupe des habits. Les parents ont l'obligation morale de vivre en paix, sans se

quereller, et l'Etat n'aura jamais le droit de défendre par une loi les querelles de ménage.

Nous pourrions continuer l'énumération, l'obligation morale est plus étendue que les pouvoirs et les droits de l'Etat.

Il reste donc que l'école obligatoire parce qu'elle viole cette loi rappelée par Léon XIII, l'enfant appartient aux parents, et c'est à eux de choisir les maîtres, les écoles et le degré d'instruction qui convient à leurs fils. S'il se rencontre, par ci par là, quelqu'écrivain peu sûr, plus ou moins modernisant, fût-il ecclésiastique, il faut lui apposer l'enseignement commun de l'Eglise, des théologiens et des philosophes. Celui qui est avec l'Eglise est avec la tradition ; celui-là ne peut errer. Et l'Eglise et la Tradition, ce sont les prêtres, les évêques et le Pape, qui nous en indiquent le véritable enseignement. Eux seuls ont reçu la mission d'aller enseigner les peuples.

Nous pourrions bien encore relever certaines phrases peu exactes de cet article. Qu'il suffise de dire que le journal catholique doit s'occuper de combattre toutes les idées fausses partout où elles se rencontrent ; que le *Courrier* ne doit pas se contenter d'être en communion d'idées avec le clergé diocésain sur toutes les questions de dogme mais qu'il doit aussi ajouter sur toutes les questions de morale ; l'Eglise et le clergé sont les gardiens de la morale comme du dogme ; que si le peuple a été berné au sujet de l'instruction publique ça été chaque fois qu'on lui a parlé d'obligation scolaire, de gratuité et d'uniformité absolue des livres. Enfin qu'on ne s'illusionne pas, l'Eglise et celle de Saint-Hyacinthe en particulier a toujours eu pitié des foules. Ce que nos évêques ont fait depuis 75 ans, pour ouvrir des écoles, améliorer l'enseignement, développer l'instruction, dépasse et de beaucoup tout ce que n'ont jamais songé de faire M. Bouchard et d'autres réformateurs de ce genre. Seulement nos Evêques respectaient les droits des parents, ils les protégeaient contre l'obligation scolaire qui tue l'initiative privée, tarit l'émulation, entrave le progrès, paralyse la liberté, viole le droit. En cela, ils avaient vraiment pitié de la foule.

PAUL CASTELNAU

Sourd et aveugle mais pas muet

C'est bien l'impression que nous donne le rédacteur du *Clairon* avec ses articles autour de l'*Instruction obligatoire*. Il ne voit rien et ne veut rien voir, il n'entend rien et ne veut rien entendre, mais il parle de ce qu'il ne connaît guère. Prend-il ses lecteurs pour des ignorants ou des gobeurs ?... C'est à le penser.

Nous relevons quelques-unes de ses insanités. Il veut faire croire que l'Eglise ne s'oppose à l'obligation scolaire que par crainte de l'école neutre. Ce qui est une erreur : l'Eglise s'oppose et s'opposera toujours à l'obligation scolaire parce que c'est une violation du droit des parents à qui appartient, sans discussion, le droit de choisir et les maîtres et les livres et les écoles et le degré d'instruction qui convient à leurs fils.

Le journal, où fait M. Bouchard, veut laisser croire que l'obligation scolaire ne conduit pas à l'école neutre. Mais pour nous en convaincre, il faudrait détruire l'histoire de l'évolution de l'école pendant les cinquante dernières années dans tous les pays d'Europe. Peut-être que M. Bouchard ne voit pas ça de même !

M. Bouchard et ceux de son école ne voient pas de danger dans l'établissement de l'obligation scolaire,—nous ne parlons pas de ce qu'il y a de mauvais dans la mesure elle-même, ça le dépasse—nos évêques, comme ceux des autres pays du reste, affirment qu'il y a de grands dangers à permettre cette mesure. Que faut-il croire ?... Est-ce M. Bouchard ou les évêques que le Saint-Esprit a choisis pour gouverner l'Eglise, pour être gardiens du dogme et de la morale ?

Le *Clairon* prétend que ceux qui contrôlent aujourd'hui notre système scolaire se refusent d'admettre quelque réforme que ce soit. Tiens, parce qu'ils ne veulent pas d'obligation, de gratuité et d'uniformité, faut conclure qu'ils se refusent à toute réforme, à toute amélioration ? C'est comme dire que ne pas vouloir planter des choux signifie qu'on se refuse à faire toute culture ! De grâce, soignez votre cerveau !

Que M. Bouchard sache que ses trois marottes mises à part, ce sont ceux qui contrôlent notre système d'instruction qui se montrent les plus actifs pour l'amélioration de l'école. S'il lisait attentivement le rapport annuel du surintendant de l'Instruction publique de notre province, il y découvrirait qu'on travaille plus et mieux qu'il n'a jamais fait à l'amélioration de nos écoles. Connait-il le volume "*Etude critique de notre système scolaire*" publié en 1913, par l'association catholique de la Jeunesse Canadienne ? Il y verrait que les adversaires de l'obligation scolaire sont bien plus progressifs que lui, qu'il est de vingt-cinq ans en retard, que nous sommes en faveur de toutes les améliorations utiles et efficaces dans l'instruction. Sait-il, M. Bouchard, ce que nos évêques de Saint-Hyacinthe ont fait pour la cause de l'éducation dans le diocèse ? Ce sont eux qui ont ouvert des écoles dans presque toutes les pa-

(Suite à la page 6)

Le R. P. Turquetil chez nous

Une Mission chez les Esquimaux

Le R. P. Arsène Turquetil, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, a passé la semaine dans notre ville. Il nous a fait l'insigne honneur d'une chaleureuse visite à nos bureaux.

Arrivé à Montréal, le 24 octobre dernier, après avoir passé cinq longues années de rudes labeurs apostoliques parmi les Esquimaux de Chesterfield Inlet, dans la Baie d'Hudson, vicariat apostolique du Keewatin, le vaillant missionnaire est à faire imprimer des livres de prières, des catéchismes et des cantiques pour ses premiers chrétiens.

A un représentant du "Devoir" qui le questionnait alors, le bon Père répondait : "Je viens d'arriver à Montréal après un voyage par eau de 40 jours. Le trajet a été heureux quoique bien long. Je pensais souvent à mes chers chrétiens. Actuellement, ils vivent sous des huttes de neige. C'est l'hiver là-haut. Prions pour que leur foi et leur piété restent ardentes comme au jour de leur baptême et de leur première communion. A la nouvelle de notre départ, ces pauvres gens pleurèrent à chaudes larmes et ne se consolèrent que lorsqu'ils eurent l'assurance que je retournerais l'an prochain. Ils aimaient tant à venir à la sainte messe, chaque matin, à y recevoir la sainte communion, à réciter leurs prières en commun, à chanter ensemble. Que le Sacré-Cœur de Jésus les conserve, et en fasse des apôtres parmi leurs compatriotes encore païens.

Le missionnaire raconta qu'il a eu la consolation et la joie de voir les premières conversions parmi les Esquimaux et que le 2 juillet dernier il a baptisé, après neuf mois de catéchuménat, les membres de 4 familles. Il expliqua ensuite que l'un des deux courriers de l'année, celui de l'hiver, expédié au printemps par bateau de Port Nelson, a péri dans un naufrage. Depuis septembre 1916, il n'a reçu qu'un mot de Mgr Charlebois, par le bateau qui l'a ramené à Montréal juste pour lui faire savoir l'objet et le but de son voyage.

Dans notre prochain numéro, nous dirons un mot des missions du R. P. Turquetil. Il ne manquera point d'intéresser vivement les lecteurs, soucieux de se renseigner sur le mouvement catholique de par le monde.

MME J. NOEL, DÉCÉDÉE

Mercredi dernier au matin, Mme Joseph Noel, (née St-Jacques), rendait son âme à Dieu après une longue maladie, soufferte avec beaucoup de résignation chrétienne. Elle laisse outre son mari, M. J. Noel, bourgeois, deux frères, M. le Dr Emile St-Jacques, de Saint-Hyacinthe, et M. Louis St-Jacques, de Montréal, et une sœur, Mme L'Africain, aussi de Montréal. Les funérailles ont eu lieu samedi dernier au matin.

Nos condoléances à la famille.

Chez nous NOUVELLES LOCALES Autour de Chez nous

NAISSANCES

Le 23, était baptisée Louise-Marguerite-Juliette, née le 2, fille de Joseph-Ernest-Adélar Rouleau et Marie-Anna Flibotte. Parrain et marraine, Adélar Flibotte et Clara Bachand.

Le 3, Marie-Anne-Annette, née le même jour, fille de Irénée Mongeau et Emma Lefebvre. Parrain et marraine Arthur Mongeau et Marie-Anne Desmarais.

Le 3, Marie-Thérèse-Anna, née le 1er, fille de Odilon Rochefort et Rose-Anna Desjarlets. Parrain et marraine Louis Rochefort et Laura Barré.

Le 3, Joseph-Raymond-Gérald né la veille, fils de Arthur Lagacé et Délia Ledoux. Parrain et marraine, Joseph Ledoux et Mélina Proulx.

Le 3, Marie-Reine-Claire, née la veille, fille de Arthur Belisle et Stella Lapière. Parrain et marraine François-Xavier Lapière et Régina Tanguay.

Le 3, Marie-Thérèse-Lucienne, née le même jour, fille de Hector Casavant et Exilda Petit. Parrain et marraine Alexandre Charron et Marie-St-Sauveur.

Le 4, Joseph Jean-Louis, né le 2, fils de Arthur Côté et Albertine Larose. Parrain et marraine Joseph Larose et Blanche Larose.

ZUTOO

Guérit tout Mal de Tête

- Qu'il soit nerveux
- Causé par la Dyspepsie
- Ou la Menstruation

Le 4, Marie-Réjeanne-Yvette, née le 4 fille de Edias Gendron et Laura Tétrault. Parrain et marraine J.-Aurèle Allard et Aurore Tétrault.

DECES

—Le 6, Cléophas Bernier avait la douleur de conduire au cimetière son enfant Yvette, décédée la veille, à l'âge de 21 mois.

—Le 8, eut lieu l'inhumation de Rose-de-Lima Sénécal, veuve de Eusèbe Brais, décédée l'avant veille à l'âge de 65 ans.

—Le 2, eurent lieu les funérailles de Léontine Guertin, décédée le 30 avril à Montréal, à l'âge de 22 ans.

—Le 5, P.-F. Hamel portait en terre son enfant, Joseph-Rolland, décédé la veille à l'âge de 11 mois.

—Le 6, eut lieu l'inhumation de Tharsile Carpentier, épouse de Louis Gagnon, décédée l'avant-veille à l'âge de 92 ans.

—Le 6, eurent lieu les funérailles de Marie-Louise Gagnon, veuve de Téléphore Gaucher, décédée le 2 à l'âge de 57 ans.

MARIAGES

—Le 6, Ernest Alix, cultivateur, conduisait à l'autel Rose-Alma Normand, fille de feu Joseph Normand.

—Le 6, Philias Angers, tailleur de Thetford, unissait sa destinée à Marie Bernadette Bonneville, fille de Louis Bonneville, bourgeois.

Pour Faire Disparaître les Boutons

Vous n'avez pas besoin de mercure, de potasse ni de tout autre minéral violent pour vous guérir de boutons causés par un sang impur. Prenez de l'Extrait de Racines appelé Sirop Carail de la Mère Seigel et votre peau deviendra aussi claire et fraîche que celle d'un bébé. Il adoucit l'estomac et régularise les intestins. Procurez-vous le véritable. 50c. et \$1.00 la bouteille. Chez les pharmaciens.

A VENDRE

Automobile Overland cinq places, gros quatre, avec tous les accessoires y compris pompe à moteur pour les pneus. Conditions faciles. S'adresser à René Ducharme 175 rue Girouard. R. C. 4f.

CASH REGISTRE DEMANDÉ

On demande d'acheter un Cash Registre National à bon marché. S'adresser à Boite, 308A, aux Bureaux de La Tribune. 308A-4 fs

POULAILLER A VENDRE

Un poulailler de 50 pieds de longueur sur 10 de largeur, avec toutes les commodités désirées.

S'adresser à M. E. Lafrance, 138 Girouard, ancienne résidence de M. Jules Payan, ou à son magasin de la rue St-Antoine.

LA TRIBUNE est imprimé et publié par la compagnie de publication «LA TRIBUNE DE SAINT-HYACINTHE, Ltée», dont M. M.-Eugène Chartier est le Gérant général et le Directeur au bureau, Numéro 114, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, P. Q.

Pour ceux que cela concerne

Ceux qui souffrent de la surdité et des bruits dans la tête devraient connaître l'annonce suivante, qui paraît maintenant dans plusieurs journaux de toutes les parties du monde.

COMMENT GUERIR LA SURDITE

Une préparation simple a été récemment découverte par un médecin éminent, que l'on a jugé merveilleusement puissant dans la guérison de la surdité et des bruits dans la tête.

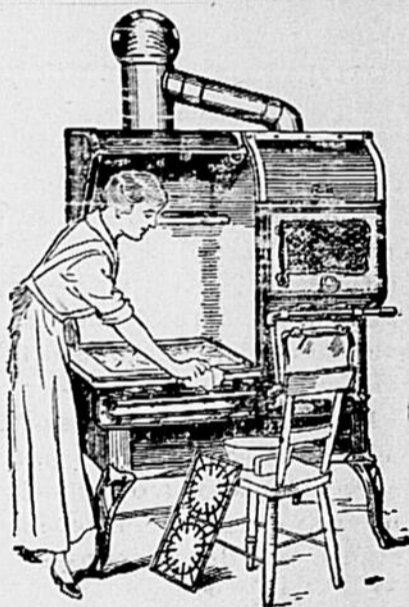
De nombreux cas sérieux et opiniâtres, qui avaient résisté à tous les remèdes ordinaires et à des traitements dispendieux, ont été guéris à jamais, en peu de jours, au moyen de cette simple préparation appelée "Auralon".

M. Wm. Bristow, de Worthing, écrit : " Les propriétés de guérison qu'a votre nouveau remède, "Auralon", sont réellement merveilleuses. Après avoir été sourd pendant vingt ans environ, je puis maintenant entendre distinctement et les bruits dans la tête, qui, étaient si douloureux, sont complètement disparus. Toute personne, étant ainsi affligée, devrait essayer, sans hésitation, ce remède sûr et magnifique.

Ceci n'est pas le seul rapport que l'on puisse citer.

"Auralon" est vendu par paquets au prix de \$1.00 chacun et peut être envoyé franco à n'importe quelle adresse sur réception de ce montant. Envoyez votre ordre directement à "Auralon" aux soins de Kirk's Agency, 12 Railway Crescent, West Croydon, Surrey, England.

(Mentionnez notre journal s. v. p.)



Poeles a gaz sanitaires McClary

TOUS les poeles a gaz McClary sont finis en émail noir bien cuit qui donne une surface parfaitement sanitaire. Elle peut être lavée avec de l'eau et du savon. Aucun poli, aucun vernissage à la mine de plomb—toujours propre, toujours douce.

Toujours frais, prêt, convenable—du feu seulement quand c'est nécessaire, mais toujours à la disposition en ouvrant un robinet.

Procurez-vous le joli pamphlet McClary qui décrit toutes les expériences au gaz—il est envoyé gratuitement sur demande.

McClary's Gas Ranges

LONDON TORONTO MONTREAL WINNIPEG VANCOUVER ST-JOHN CALGARY HAMILTON EDMONTON SASKATOON

En vente par S. Bourgeois & Cie

LES DOCTEURS FOURNIER ET HOULE CHIRURGIENS-DENTISTES

Experts-spécialistes dans les dentiers et les ouvrages en or

Extractions des nerfs absolument sans douleur en 5 à 10 minutes avec obturations finales ou couronnes quelconques, le tout, en une seule séance

182 RUE GIROUARD : : SAINT-HYACINTHE

JEUNES GENS

Terminez Rapidement votre Année d'Étude

ou votre Cours à

L'ÉCOLE LALIME

DE SAINT-HYACINTHE

Les classes de l'École Lalime sont ouvertes continuellement afin de donner aux jeunes n'ayant pu terminer leur année de collège, de même qu'aux inaptes au service militaire, aux soldats de retour, ainsi qu'aux jeunes filles, l'avantage de se qualifier rapidement pour l'occupation des nombreuses positions qui seront bientôt vacantes.

Demandez le Prospectus de l'École Commerciale Pratique Lalime Limitée, de St-Hyacinthe, P. Q.

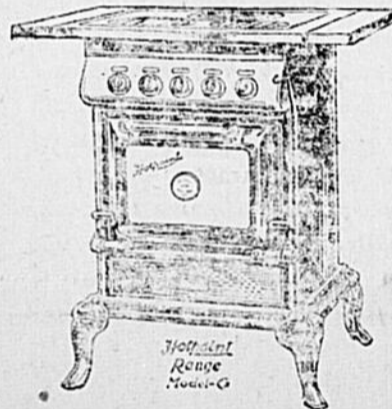
M. B. LALIME, principal



Laissez-nous vous Expliquer comment faire pour Économiser Durant la Saison de l'été

Vous ne sauriez croire quelle merveilleuse amélioration sera un poêle électrique dans votre maison

La femme fière d'en posséder un, vous dira qu'elle n'a plus de maux de tête en faisant sa cuisine. Elle n'a pas de fumée



désagréable à respirer, ni d'odeur.

L'usage d'un poêle électrique est très économique.

Le courant est dépensé que durant le temps que vous faites votre cuisine

Et n'oubliez pas les avantages de la cuisson à l'électricité : Moins de travail, Meilleure santé, Les aliments ne diminuent pas en pesanteur et sont beaucoup plus tendres.

THE SOUTHERN CANADA POWER CO., Limited, 255 rue Cascades, Tél. 32 et 208 St-Hyacinthe.



SANS EXCEPTION LE MEILLEUR PLACEMENT MUNICIPAL AU CANADA

Cinq ans 6 P.C.

OBLIGATIONS

DE LA

CITE DE MONTREAL

REMBOURSABLES DANS 5 ANS. — Le 1er Décembre 1922

En Coupures de \$100, \$500 et \$1,000

Titres au Porteur ou Nominatifs (enregistrés)

Intérêt payable semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre

PREMIER AVANTAGE

TITRES : Ces obligations sont payables au PORTEUR mais peuvent être enregistrées, sans aucun frais, au nom du DETENTEUR. Elles ne peuvent alors être vendues ou transportées sans le consentement de ce dernier, — ce qui comporte en même temps une PROTECTION EFFICACE contre toute perte par le feu ou autrement.

Ce privilège d'enregistrement est un AVANTAGE qu'offre RAREMENT une OBLIGATION MUNICIPALE.

DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE

RENE-T. LECLERC

COURTIER EN VALEURS DE PLACEMENT

160 RUE SAINT-JACQUES MONTREAL Téléphone : Main 1260 et 1261 (MAISON FONDÉE EN 1901.)

VOIX
— DE —
L' A. C. J. C.

UNION RÉGIONALE DE SAINT-HYACINTHE

No 50

le 10 mai 1918

**Echos de
Saint-Hyacinthe**

Nous extrayons de la *Voix de l'Action Catholique* la lettre suivante de notre président, M. J.-E. Paquin.

Je me rappelle fort bien que lors de mon dernier voyage à Québec, l'on m'avait dit qu'il serait bon d'entendre la voix de nos diverses Unions Régionales afin de tisser une union plus intime entre toutes. Et l'on avait raison. Aussi, à l'occasion de notre convention régionale qui se tiendra le 9 mai prochain, il est juste et raisonnable que l'on sache ce qu'est l'Union Régionale de St-Hyacinthe.

Quelques heures avant l'ouverture du congrès agricole tenu au Séminaire de cette ville, l'Union Régionale Maskoutaine naquit, et sous quels heureux auspices ! Le lendemain, elle recevait tous les membres de l'A. C. J. C., se lançait dans le grand centre de vie qui la caractérise, et faisait ses premières armes sous la conduite des maîtres de notre comité central. Pour la

première fois, nous entendîmes, chez nous, les accents mâles et mélodieux de notre Credo, et nous naquîmes aux mystères de l'action et de la piété bien comprises.

Et depuis, l'Union Régionale de St-Hyacinthe a travaillé à la gloire de Dieu en extériorisant la piété chez ses membres, à la gloire de l'Association par une action discrète, mais bienfaisante, et à sa propre gloire par une formation personnelle plus sérieuse chez les membres qui la composent.

En effet, c'est le Sacré-Cœur qui la couvre de sa bonté et de sa protection : c'est Notre-Dame du ciel qui en est la patronne choyée, et saint Jean-Baptiste, le modèle tout trouvé.

Quant à son action, elle s'est accomplie par l'organisation des conférences Lalande, Thellier de Poncheville et François Veullot. La campagne en faveur des écoles de l'Ontario a favorisé les dévouements chez plusieurs de nos nôtres. Certaines questions locales, d'ordre important au point de vue civique comme au point de vue moral, ont nécessité une part d'action pleine de tact et de

prudence.

L'étude, en outre, a été un facteur important de formation chez tous nos membres. L'organisation d'une Voix de l'A. C. J. C. dans la *Tribune*, de Saint-Hyacinthe, le seul véritable organe social proprement dit de notre ville, a permis à plus d'un d'ajuster la pointe de son crayon et de creuser dans son intelligence des sillons producteurs de bonnes idées.

Nous avons, je crois, rempli notre but : grouper dans notre diocèse tous les membres de l'Association, afin de travailler au développement de l'A. C. J. C., chez nous, selon les besoins de la race et sous la direction de l'autorité ecclésiastique. Et la bienveillance de celle-ci dépasse de beaucoup la reconnaissance qu'on peut lui devoir. Mgr de Saint-Hyacinthe est certes le vrai père des "Acéjicistes" de ce diocèse, et nous déposons à ses pieds l'énergie de nos activités et les sentiments de notre gratitude.

Six cercles composent maintenant notre union régionale. Avant qu'il soit longtemps, et si les circonstances deviennent meilleures, nous en doublerons le nombre. Déjà une avant-garde naît à nos aspirations et bénéficiera de la vie de l'A. C. J. C. Malheureusement tout ne va pas comme nous le désirions. Nous sommes entrés dans l'A.C.J.C. pour faire le règne de Dieu par la prière, l'étude et l'action. Et ce qu'il y a de fatal, c'est que, pour faire de bonnes œuvres, — je ne dis pas de grandes œuvres, — il nous faille des moyens humains. Voilà l'abîme qui sépa-

re notre pouvoir de la puissance divine sur laquelle nous comptons énormément.

C'est l'ordre de la Providence : elle veut que pour agir, nous nous abaissions devant elle, nous priions avec confiance, et que sous sa lumière, nous étudions.

Prof. J.-E. PAQUIN,
Président de l'U. R.

Glanures

La Guerre. — Qu'est ce que Dieu prépare dans le creuset de la grande souffrance, où la guerre met tout en fusion ici-bas, en vue de la constitution d'un monde, qui sans être nouveau, sera assurément transformé ?

Ce serait un crime de considérer à la légère de tels événements.

C'est de notre avenir, de l'avenir de la patrie et de celui de l'Eglise, qu'il s'agit. Prions et faisons pénitence, afin que Dieu agréant nos supplications, répande abondamment sur le monde, sur l'Eglise, sur notre pays, sur notre province, sur nos familles et sur nous tous, les grâces de régénération pendant le beau mois de Marie.

Ce qu'on dit de nous

Nos remerciements au vaillant *Patriote de l'Ouest* pour l'entrefilet suivant :

La *Tribune* de St-Hyacinthe, qui entrera bientôt dans sa trentième année d'existence, mène



vaillamment la lutte pour l'école catholique dans la province de Québec contre les tendances "déformatrices" du député Bouchard. Nos meilleurs vœux au militant confrère. Il est bien déjà assez triste que dans les autres provinces du Canada le régime boche domine en éducation pour ne pas souhaiter que le même malheur, sous la poussée de la radicalité à tendance maçonnique, ne s'étende pas jusqu'à la province de Québec, parvenue jusqu'ici, avec bon sens, à se défendre de ces infiltrations boches, qui tuent la liberté et le progrès sous couvert d'instruction obligatoire, de gratuité scolaire et autres absurdités."

PRENEZ GARDE!

Gardez votre estomac en bon état, votre foie et vos intestins réglés en prenant à point les



Le remède le plus répandu dans l'univers. En vente partout. En boîtes de 25c.

**La constipation
chez les enfants**

La constipation est une des maladies les plus communes qui affectent les enfants et à moins qu'on ne l'enraye elle peut devenir chronique et la santé du bébé est mise en danger. Rien ne peut égaler les tablettes Baby's Own pour régulariser les intestins. Elles sont un laxatif doux et sûr, facile à faire prendre et ne manquent jamais de faire du bien.

A leur sujet, Mme Emile La-Chapelle, Terrebonne, Qué., écrit : "J'ai employé les Tablettes Baby's Own pour mon bébé qui souffrait d'une mauvaise constipation et elles le soulagèrent rapidement. Toutes les mères devraient avoir une boîte de ces Tablettes à la maison.

Les Tablettes sont en vente chez les vendeurs de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

L'Ouvrage d'une mère

A trop souvent pour résultat la débilité nerveuse et une santé déprimée

Les mères d'ordinaire consacrent tellement de temps au soin de leurs enfants et à leur ouvrage de maison, qu'elles méconnaissent l'absolu nécessité du repos et de la distraction, desquels dépend leur santé. La conséquence est qu'elles s'aperçoivent vite que leur santé s'en va. La monotonie journalière de l'entretien de

la maison appauvrit rapidement le sang et affaiblit les nerfs. Ensuite, viennent les maux de tête, les douleurs dans le côté et dans le dos, les membres enflés, la palpitation, une sensation de fatigue continuelle, et souvent une disposition à l'irritabilité. Ces symptômes sont signes que le sang est pauvre et sont la suite inévitable du surmenage et de la trop grande anxiété sur le compte des enfants et sur les affaires du ménage.

Quand une mère s'aperçoit que sa santé périclîte et que ses travaux domestiques requièrent plus de travail qu'elle n'en peut faire sans s'épuiser, et en toute occasion exigeant d'elle une plus grande quantité de forces, elle devrait adopter le moyen sûr et simple d'enrichir son sang avec les Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules sont tout spécialement précieuses aux mères qui nourrissent et à la femme épuisée par les travaux du ménage. Elles renouvellent leur approvisionnement de sang, renforcent leurs membres fatigués et chassent le mal de tête et le mal de dos qui les avaient rendus si misérables. Elles ont rendu des milliers de femmes affaiblies à la santé et à la joyeuse humeur, et elles feront pour vous ce qu'elles ont fait pour d'autres, si vous voulez bien les essayer.

Mme W. F. Burns, Guelph, Ont., dit : " Il y a quelques années, je donnai le jour à trois enfants dans trois années, ce qui m'avait rendu si épuisée et si nerveuse qu'il m'était impossible de vaquer à mes occupations. Mon dernier bébé vécut seulement deux semaines, et les soucis, ajoutés à mon état déprimé,

avaient affaibli mes nerfs. Notre docteur de famille essaya pendant plusieurs mois de me renforcer, mais rien ne semblait me faire de bien. Je souffrais affreusement dans la tête et j'avais grande peur de perdre la raison. Les maux de tête dont je souffrais m'avaient laissée complètement déprimée. Durant une des attaques, j'allai voir un autre médecin, qui me conseilla un changement de climat. Je m'en allai pour quelques semaines, mais n'étais pas satisfaite et voulais revenir à la maison, de sorte que mon mari vint me chercher et m'emmena à la maison. Quelques jours plus tard, ma sœur vint me voir et me demanda d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. J'en achetai 3 boîtes, et, après les avoir toutes prises, je me sentais bien, je pouvais faire tout mon ouvrage sans me sentir fatiguée, et j'étais comme une femme nouvelle. Il y a de cela 5 ans, et depuis j'ai eu deux autres enfants, et je jouis encore d'une parfaite santé.

Ces pilules sont vendues par tous les marchands de remède, ou vous pouvez en avoir par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

LA VOIX DU PAPIER

Dans le drame "Bolo" il y a le fait et l'enseignement.

Le fait, il est jugé. Mais l'enseignement qui en surgit lumineux, oh ! combien ! ... c'est l'influence suprême que tous les manieurs d'hommes

donnent au journal.

Les Allemands — eux surtout — n'ont pas l'habitude d'attacher leurs chiens avec des saucisses, et ils ne "décaissent" que pour un profit à peu près certain.

Or, ils n'ont pas hésité, sur la foi d'un télégramme lointain, à verser 20 millions de francs à un inconnu parce que, peut-être, il pourrait un jour influencer chez nous un journal populaire !

Comprenez-vous cela enfin, ô catholique ! ... et les écailles vous tomberont-elles enfin des yeux ! ...

Hélas ! l'expérience me rend sceptique ...

Tout le monde voit, excepté vous.

Jaurès n'a jamais eu d'accents plus pathétiques que le jour où son journal a failli sombrer : et je me rappelle encore, sur le trottoir balayé par le vent et la pluie, la foule des ouvriers venant souscrire les actions de douze francs qu'il émettait comme sauvetage.

Avoir son journal ! ...

Pouvoir crier en une heure, à des milliers de personnes sa pensée, son amour ou sa détresse ! ...

Avoir son journal !

C'est pour le soldat sentir son fusil bien dans sa main, et pleines ses cartouchières ...

Avoir un journal à soi ! ... demandez donc à n'importe quel homme qui veut exercer une influence ...

Je n'ai à moi, bien à moi, qu'un petit Bulletin paroissial paraissant tous les deux mois ... 7,000 familles y sont abonnées.

Mais c'est mon bijou, mon enfant gâté, mon amour. Il a une

salle à lui, où, dans un meuble fait pour lui, sont rangées toutes ses fiches, perpétuellement tenues à jour.

J'ai un numéro fait d'avance ... un secrétaire désigné d'avance, pour le cas où je serais trop malade.

J'ai quatre jeux d'adresses tout prêts.

Quand je vois quelque chose de beau, d'intéressant ... vivement je le fais mien pour lui !

Tout ce qui le touche me touche ...

Il est mon apostolat, ma sécurité, mon espérance humaine.

Je me dis, en comptant quatre membres par famille, que 28,000 personnes le lisent ... qu'aucun sermon de charité n'a un tel auditoire ... que cet auditoire est permanent, sympathique ... que jamais je ne le gâterai assez, parce qu'il est, en constante communion avec moi ... parce qu'il pense ma pensée de prêtre. Et, d'avance je suis sûr qu'il me tendra une main amie si, un jour très simplement je lui dis : "J'ai besoin de vous !"

Pourtant, n'exagérons rien ; toute une école comprend, et fait très bien. Tel journal de province ... telle revue est une vraie perte.

D'autres pressentent ... Mais ils n'ont pas encore la foi dans l'incalculable puissance du journal.

Ils répondent, par exemple : "Oh ! pas pendant la guerre ! ...

Comme si la guerre n'était pas l'époque par excellence où le catholique doit agir sur le normal du pays.

(Suite à la page 4.)

A L'ASSAUT DES ECOLES

Dans un long et filandreux article où il prétend répondre à l'Action Catholique, Damien Bouchard se défend d'agir de connivence avec les hauts personnages auxquels l'Action Populaire faisait allusion.

Le député-maire le prend tellement à l'aise avec les principes, la vérité et les faits pour mieux colorer ses fumisteries de l'obligation scolaire, de l'uniformité des livres, que ses contradicteurs n'ont pas la peine de se croire tenus, par loyauté de discussion, d'accorder plus de foi à la parole qui nie qu'à la parole qui éructe les blagues, que Damien lui-même, n'est pas sans savoir discréditées sous bien des cieux.

Aussi, M. Bouchard nous permettra bien de lui dire, qu'à notre avis ses dénégations laissent le problème de la connivence là où il en était.

Mais, bah !

Le député-proprétaire de cinéma peut se griser à son propre bagout autant qu'il voudra, il n'est pas assez borné pour croire préconiser les réformes d'un véritable progrès éducationnel et présenter du nouveau. Ses rengaines sont vieilles, démodées ; ce sont des rengaines de faillite : la gratuité n'est qu'un leurre ; l'uniformité, qu'un perpétuel changement avec la politique et les chefs du patronage ; l'obligation scolaire "n'oblige" pas : le "truant officier" est un fonctionnaire aussi fâcheux qu'inutile. Damien le sait bien, comme les études qu'il a faites au collège (tout en faisant des campagnes politiques) ont du le fixer sur le rôle et les droits des parents en matière d'éducation ainsi que sur les intentions des champions de la gratuité et de l'obligation scolaire, depuis l'erreur du protestantisme jusqu'au sectarisme de la troisième République sans oublier les sans-culottes de la Révolution.

Même en notre pays, ces idées ne sont pas "neuves". Les provinces qui ont donné dans le piège se débattent comme elles peuvent et cherchent un dérivatif dans la persécution des catholiques de langue française. Dans notre Québec, la marotte de la gratuité et de l'obligation scolaires ont hanté et déformé plus d'un esprit en démangeaison de réformer, et ce bien avant que le député-maire-impresario ait usé sa deuxième culotte. On connaît la loi de 1876 autorisant la création d'un dépôt de livres classiques chez le surintendant et tendant à "établir l'uniformité des livres classiques dans toute la province". (Rapp. du surintendant, 1876-77, cité par M. B. de la Bruère, pp. 109-110). D'après M. de la Bruère la loi de 1880 n'eut d'autre objet que de donner suite à ce projet d'uniformité des livres. Les deux comités de l'éducation, le catholique et le PROTESTANT, auxquels se joignit l'association des instituteurs protestants, se recrièrent énergiquement. Des professionnels comme MM. Lacasse, Toussaint, Cloutier, Lefebvre s'étaient carrément prononcés contre l'uniformité. (Damien va peut-être répondre : ils étaient auteurs de livres classiques ; il affectionne ces arguments... de poche). "En France, disait M. Lefebvre, l'uniformité n'existe pas, on n'a jamais pu opérer cette réforme," laquelle, continue M. de la Bruère, a été mise de côté par la Belgique, l'Allemagne, comme CONTRAIRE AUX PRINCIPES DE LA PEDAGOGIE et au PROGRES de la JEUNESSE. A la page 113, M. de la Bruère fait des remarques que Damien aurait profité à méditer.

En 1888, sous le gouvernement Mercier on attaqua notre système scolaire sous prétexte qu'il ne donnait pas une instruction PRATIQUE (hum ! Damien), qu'il enseignait TROP DE RELIGION (hum ! hum !) et que les livres classiques étaient trop nombreux. Ne sont-ce point là les arguments que la prose du Pays et de l'Autorité traîne en suspension. Il y a 30 ans, ces arguments couraient les têtes croches dont chaque génération est malheureusement pourvue. Cahin-caha, on parvint à créer en 1880, un "mouvement favorable à la GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT ET A L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE" (op. citat., p. 137). C'est alors, aussi, que le Congrès ouvrier entra en scène et... il y est resté. Ses réclamations coïncident avec le campagne du député propriétaire du "Corona". La ville de Montréal emboîta le pas... — Mais Montréal s'est tant fait blaguer, dites donc ! — Et notre Charles Langelier prenait occasion d'une réponse de M. Ouimet pour lui demander son opinion sur la proposition de Montréal "dont les conséquences devront s'étendre à toute la province". L'Electeur partit en guerre et le Clairon ne cria pas plus haut que lui les DEFAUTS de notre enseignement.

Donc, rien de nouveau sous le soleil, cher député-maire.

D'ailleurs, Mercier, en 1876, s'était déboutonné devant le club national de Montréal, il avait prêché l'instruction obligatoire en des termes excessivement plus violents que ceux dont s'est servi Damien (s'il faut en croire les journaux où l'on met refroidir la lave de son éloquence) lorsqu'il se paie des succès faciles en édifiant ses réformes sur notre dos devant des auditoires protestants. Le 26 novembre 1890, la gratuité scolaire fut l'objet d'un débat au conseil législatif, à l'occasion de la demande de produire la correspondance échangée entre le conseil de ville de Montréal, le surintendant et le gouvernement. "Il paraissait évident, dit M. de la Bruère, par cette correspondance que le cabinet avait l'intention d'altérer profondément la loi de l'Instruction publique, de rendre l'enseignement gratuit, de prendre à sa charge la construction des bâtiments scolaires dans les campagnes et de fournir des livres de classe aux enfants. C'ETAIT UNE TRES GRAVE ET TRES DANGEREUSE INNOVATION que le gouvernement pensait à accomplir ; elle attaquait le principe même de l'autorité paternelle par la gratuité de l'instruction obligatoire et aussi l'ordre adminis-

tratif par une atteinte qu'elle PORTAIT A L'AUTONOMIE MUNICIPALE. On sait du reste que les CHEFS DE L'EGLISE CATHOLIQUE ONT TOUJOURS ETE HOSTILES A L'INSTRUCTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE qui forme partie du programme maçonnique et ouvre la voie à la mentalité scolaire (op. citat. pp. 139-140).

Les réformateurs ne perdaient aucune occasion de pousser leurs idées et d'aggraver l'emprise de l'Etat sur l'éducation. En 1892, survint le débat sur l'"équivalence" des diplômes. Appuyé par M. Frs Langelier, M. R. Masson proposa "qu'aucune personne ne pourrait enseigner dans une école subventionnée par le gouvernement sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours auquel appartenait cette école." (Id. p. 161). M. Masson voulait atteindre les membres des communautés enseignantes. La mesure fut combattue par MM. Chapais et Crépeau. M. Chapais publia une brochure où il démontrait que la proposition Masson ne faisait que répéter le 1er article de la loi Jules Ferry (1881). Au Comité catholique l'amendement Crépeau l'emporta sur la motion Masson. Deux laïcs seulement votèrent avec les évêques : MM. Chapais et Crépeau. M. Masson rallia de son côté les voix de MM. Jetté, H. Archambault, F. Langelier, A. Murphy, H. R. Gray, le Dr Leprohon et le surintendant. Il est bon de se rappeler ces noms-là. La presse avait pris part au débat. La Patrie, l'Aurore, le Moniteur du Commerce et quelques feuilles anglaises tombèrent sur la majorité du Comité Catholique. Le proposeur Masson revint à la charge en 1895. On était tenace aussi en ces temps-là.

Lorsque Marchand arriva au pouvoir, son cabinet s'empara de la refonte du code scolaire commencée sous le ministère Flynn, et passant outre à l'entente Mousseau, il se choisit un comité de revision au sein même du gouvernement : MM. Marchand, Archambault, Robidoux et Duffy qui le composaient eurent vite fait de manifester les tendances centralisatrices du gouvernement. Ce comité de revision fit subir au travail de refonte nombre de modifications qui peuvent se ramener à sept principales, dit M. de la Bruère. Nous ne citerons aujourd'hui, que l'amendement qui "forgeait une arme puissante dont aurait pu se servir le ministre de l'Instruction publique pour imposer à toute la province l'uniformité absolue des livres." (M. de la Bruère, p. 192). Toutes les autres modifications, cela va de soi, restreignaient les pouvoirs et la liberté des Comités du Conseil de l'Instruction publique.

Dans un discours aussi sophistiqué que ceux de Damien, M. Robidoux prépare son bill de son mieux, affichant de pieuses intentions et réclamant l'uniformité des livres. Le cabinet recolla 64 voix, l'opposition n'ayant trouvé que 19 députés décidés à contrecarrer la mesure Robidoux.

Plusieurs des personnes qui supportèrent le bill sont encore bien vivantes et bien en place. Ces personnes ont-elles changé d'idées depuis lors ?

Au conseil législatif, la lutte se fit surtout entre M. Archambault et M. Chapais. Ce dernier accusa le gouvernement "d'agir sous la pression d'un élément perfide, grossi de quelques dupes inconscientes et de quelques têtes aussi vides que vaniteuses."

M. Chapais l'emporta encore cette fois.

Le gouvernement Marchand revint à la charge en 1899, mais il avait enlevé de son projet la création d'un ministère de l'Instruction publique tout en gardant porte ouverte sur l'établissement de la gratuité des livres. Cette fois, ce fut M. Turgeon qui défendit les réformes, dont l'une des plus pressantes était l'uniformité des livres réclamée par les ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. (Les associations ouvrières menées par l'Internationale).

—o—

Arrêtons-en là.

Cette revue rappellera à nos populations que les réformes de Damien sont déjà vieilles, usées ; que ses sophismes ont été cent fois réfutés.

Elle rappellera aussi que le parti libéral a depuis longtemps la marotte des REFORMES dont l'aboutissant est la main-mise de l'Etat sur l'éducation, au mépris des droits des parents, de l'autonomie des municipalités et la saine pédagogie.

Ces mesures ont fait fiasco partout où elles ont été adoptées : seuls les ennemis de l'ordre chrétien catholique en ont profité, quoi qu'en éructe le député-maire qui a reçu son investiture politique au Grand Maska.

Les mots de liberté, de réforme, d'arriérés et de castors peuvent tenir lieu de raisons aux yeux de certaines gens : ils ne remplacent point les principes, l'expérience et le bon sens auprès des esprits droits et avertis.

Le Progrès du Saguenay.

L'OPERATION ORDONNEE

Au lieu de cela, elle prend "FRUIT-A-TIVES", et maintenant, en parfaite santé.



MDE. F. GAREAU

"J'ai souffert de douleurs atroces dans la partie inférieure du corps, durant trois ans. Je consultai un spécialiste qui après m'avoir bien examinée, me donna plusieurs toniques à prendre, mais sans effet. Ensuite, il me dit qu'il me faudrait subir une opération. Ce à quoi je me suis refusée.

J'entendis parler de 'Fruit-a-tives' et ses merveilleux résultats, parce que c'est un remède fait de jus de fruits, de sorte que je me décidai à en prendre.

Je fus soulagée dès la première boîte ; et j'ai continué le traitement, dont j'ai pris six autres boîtes. Maintenant, ma santé est excellente, je n'ai plus de douleurs, ni de gonflements—et j'en remercie cordialement 'Fruit-a-tives'." MDE. F. GAREAU 50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

La Voix du Papier

(Suite de la page 3.)

Allez donc voir si les "autres" disent : "Pas pendant la guerre! Car la vérité reste la vérité.

Les catholiques peuvent fermer les yeux ; tous les autres les ouvrent.

Le journal constitue l'arme la plus formidable de ceux qui pensent.

La voix de Mirabeau n'eut rien fait sans la plume de Voltaire et de Jean-Jacques.

Le petit journal révolutionnaire glissé obstinément sous les portes et que le Saint-Synode affectait de ne pas connaître, a plus fait pour abattre le colosse que tous les canons du kaiser.

Le journal c'est le grand semeur d'idées.

La terre de France, labourée à fond par la guerre, attend la graine.

Qui en jettera le plus et le mieux ?

C'est fatal comme une vérité mathématique.

Or, nous, catholiques, par notre seule organisation paroissiale par tous les dévouements à notre service, nous pouvons immensément.

—o—

Qu'ils sèment à tous les vents!

Que les chrétiens aiment leurs journaux... qu'ils les encouragent... qu'ils en aient la fierté... qu'ils fassent pour leur diffusion les sacrifices nécessaires.

Ils sentiront peut-être encore sur eux ces regards de commisération que je connais si bien depuis vingt-cinq ans.

Que cela ne les trouble en rien! Que deviendrait le monde s'il était laissé à ces irréductibles mécontents dont la destinée semble être de critiquer toujours sans remplacer jamais.

Si saint Paul revenait, il aurait une imprimerie à la porte à l'écriture... à la Sainte Ecriture.

Au lendemain de l'abominable procès, puissent les catholiques la comprendre, cette vérité, et enfin, et surtout, la pratiquer!

Pierre l'ERMITE

OPERATRICES DEMANDEES

A LA

MAPLE LEAF OVERALL CO.

Pour travailler sur des Machines à Boutonnères, Machines à Boutons, Machines à Aiguilles Doubles, Machines Spéciales et autres. + + + + +

S'adresser sans retard aux Bureaux de la Compagnie à

Rue Mondor, SAINT-HYACINTHE, QUE.

LISEZ LA TRIBUNE

MGR CHALIFOUX A

ST-HYACINTHE

Lundi dernier, Sa Grandeur, Monseigneur H. O. Chalifoux, Auxiliaire de Sherbrooke, était en visite chez son frère, M. H. Trefflé Chalifoux, industriel de cette ville, retenu à la maison depuis quelque temps par la maladie.

Au dîner, M. et Mme Chalifoux, entourés de tous leurs enfants, ont su comme toujours, faire honneur à leur hôte distingué.

Dans l'après-midi, Mgr Chalifoux est allé faire visite à S. G. Mgr Bernard, et après une visite chez sa sœur Mme E. Duckett, et chez sa belle-sœur, Mme Thomas Chalifoux, Sa Grandeur nous quittait pour sa ville épiscopale.

COLLECTIONS

Salaires, Loyer, Jugements, Billets et Réclamations de toute nature collectés au pourcentage partout. Nous pouvons avoir votre argent. Agence Mercantile VANIER, Dept. S 15 St-Jacques, Montréal.

DEFENSE D'AVANCER

Par les présentes avis est officiellement donné que toute personne ou personnes, firmes ou corporations qui avanceront de l'argent, prêteront des effets, vendront ou loueront à crédit sur mon nom et ma responsabilité, et à quiconque autre que moi-même, le feront à leurs risques et périls.

Daté à Saint-Hyacinthe, ce quinzième jour d'avril 1918.

Signé : Georges Guertin.
4 fs

Feuilleton de LA TRIBUNE
No. 28
Par le Chanoine SCHMID

Le bon Fridolin — et — Le méchant Thierry

XV
THIERRY ET SA MÈRE.

Suite

Mais le magistrat intègre lui répondit : "Je ne puis rien ici que faire mon devoir : les lois sont là, et je dois m'y conformer. Je vous plains, vous et votre fils; mais lorsque les parents ne remplissent pas leurs devoirs et ne corrigent pas leurs enfants, l'autorité judiciaire est obligée d'intervenir et d'envoyer en prison cette jeunesse pervertie qui prépare des hommes dangereux pour la société, ou de punir encore d'une manière plus terrible les désordres et les crimes qu'ils ont déjà commis. Celui qui ménage la verge quand ses enfants méritent d'être corrigés, les livre au glaive de la justice." Ainsi parla le juge. Alors la mère désolée lui demanda la permission de voir son fils. Mais le magistrat déclara que cette permission ne pouvait lui être accordée qu'après que l'enquête judiciaire serait terminée.

Elle prit donc en pleurant la route de Waldon sans avoir eu la consolation d'embrasser son fils, et fut sur le point de succomber à la douleur et aux serments de cœur qui l'accablaient.

Thierry éprouvait un vif désir de voir encore sa mère avant de mourir : il avait appris qu'elle

était venu dans le temps à Hirsfeld pour le consoler, et qu'on lui avait refusé la permission d'entrer dans la prison. Cependant il était très peiné de n'avoir plus entendu parler d'elle depuis, et il se plaignait au curé de ce que sa mère l'abandonnait ainsi dans sa longue maladie. "Il est vrai, ajouta-t-il, que je ne mérite guère qu'elle s'occupe de moi, je lui ai causé tant de chagrin ! mais comme elle a été toujours si bonne pour moi, je ne puis croire qu'elle veuille m'abandonner dans mon malheur et me repousser sans retour."

Le curé lui répondit : "Mon cher Thierry, votre mère conserve les mêmes dispositions à votre égard. Elle est animée des mêmes sentiments de bienveillance et de tendresse; mais votre position l'a si vivement affectée, qu'elle est tombée dangereusement malade, et que, depuis plusieurs mois, elle ne peut quitter le lit. On lui a appris que vous êtes malade aussi; elle dit alors: "Nous ne nous reverrons plus dans ce monde, mon fils et moi. Dieu veuille nous faire la grâce que nous nous retrouvions heureux dans l'autre !"

Mais un jour que Thierry, couché sur son lit, pensait à elle avec douleur, la porte du cachot s'ouvrit tout à coup, et sa mère entra. Il eut peine à la reconnaître, tant elle avait vieilli; elle était pâle et maigre, et l'on voyait à ses yeux rouges et fatigués qu'elle avait dû depuis longtemps avoir versé beaucoup de larmes. A l'aspect de la figure blême et décharrnée de son fils, la malheureuse Madeleine se lamenta, leva les mains au-dessus de sa tête, et retomba comme pétrifiée. "Ah! mon pauvre enfant! mon pauvre Thierry!" s'écria-t-elle avec effroi. Elle ne put en dire davantage; ses sanglots la suffoquèrent. Thierry se souleva, lui tendit une main défaillante, et s'écria : "O ma mère! ma chère mère! comment! vous venez encore me voir! Vous n'avez donc pas oublié votre pauvre Thierry! Que vous êtes bonne! que vous êtes toujours une mère

FEUE MME E. BRAIS

Nous avons appris avec chagrin le décès de Mme Rose de Lima Senécal, épouse de M. Eusèbe Brais, autrefois de notre ville, décédée à Marieville, lundi dernier le 6 courant. Les funérailles ont eu lieu à St-Hyacinthe mercredi matin.

Epouse modèle et femme de bien, Mme Brais était âgée de 65 ans. Elle était la mère de MM. Eugène, Anatole et Rémi Brais, de Mme Bourbonnière et de Sœur St-Pierre et de Sr Brais de la Congrégation des Sœurs Grises.

Nous prions les membres de la famille Brais d'accepter nos sympathies bien sincères et bien cordiales.

PERSONNEL

—M. David Pinsonnault, d'Upton, était de passage en notre ville, lundi dernier.

SOUFFRAIT DES HEMORROIDES DEPUIS QUATORZE ANS

Le médecin avait prescrit une opération chirurgicale comme seul soulagement — mais l'Onguent du Dr Chase l'a guéri.

St-Jean, Qué., 1 juin, 1917.— M. Chas. Beauvais, de cette place, préconise avec enthousiasme l'Onguent du Dr Chase comme remède pour les hémorroïdes. Il a souffert pendant quatorze ans avant de découvrir toutes les propriétés de cet excellent onguent et il donne un certificat de sa guérison, afin que d'autres puissent bénéficier de son expérience. A venir jusqu'à aujourd'hui, l'Onguent du Dr Chase est presque le seul remède actuel pour les hémorroïdes. Il donne du soulagement presque immédiatement après son application et son usage régulier produit une guérison complète.

M. Charles Beauvais, un citoyen bien connu de St-Jean, Qué., écrit: "Depuis 14 ans, je souffrais d'hémorroïdes chroniques et je considérais mon cas comme très sérieux. J'ai été traité par un célèbre médecin qui ne pouvait me secourir et qui m'avait prescrit une opération chirurgicale comme le seul moyen de soulagement.

"Cependant, j'avais décidé d'essayer l'Onguent du Dr Chase, lequel m'a donné un grand soulagement dès la

première boîte. Après avoir employé trois boîtes, je fus entièrement guéri. Voilà pourquoi je suis heureux de recommander l'Onguent du Dr Chase, à tous ceux qui souffrent d'hémorroïdes, comme un traitement de la plus grande valeur."

Voici une autre lettre d'un homme qui a été guéri des hémorroïdes saignantes par l'usage de l'Onguent du Dr Chase.

M. James W. Sullivan, West Brom., Qué., écrit:

"J'étais affecté et je souffrais beaucoup d'hémorroïdes saignantes depuis plus de deux ans. Après avoir essayé différents traitements sans résultat, on me conseilla l'Onguent du Dr Chase. Après en avoir fait usage minutieusement, suivant les directions, je fus guéri et je conseille à tous ceux qui souffrent d'hémorroïdes d'employer l'Onguent du Dr Chase."

Onguent du Dr Chase, 60c la boîte chez tous les marchands ou chez Edmanson, Bates & Co., Limited, Toronto. 12

tendre! Ah! je vous ai causé bien du chagrin! je vous ai fait verser bien des larmes, et j'ai fait blanchir vos cheveux avant le temps. Pardonnez-moi, pardonnez-moi! Si vous saviez combien je me repens de ma mauvaise conduite, vous me pardonneriez certainement!..."

Madeleine, déjà épuisée par les fatigues du voyage, qu'elle avait entrepris malgré son état

de faiblesse, ne put résister à ces violentes émotions; elle faillit perdre connaissance, et fut forcée de s'asseoir sur une chaise auprès du lit de son fils. Celui-ci lui prit la main, la pressa contre ses lèvres, et ses joues livides se couvrirent de larmes. "Ma mère! s'écria-t-il d'un ton déchirant, dites, pourriez-vous encore me pardonner?"

A SUIVRE

Nous possédons et offrons en vente

\$450,000.00

D'OBLIGATIONS DE LA

Cite de VERDUN

A 6 p. c

échéant dans 5 ans du 1er mars 1918

PRIX: le PAIR et intérêts accrus

N. B.—La CITE DE VERDUN avec sa population de 30,000 est la troisième en importance dans la province de Québec; or, comme elle est une des villes les mieux administrées dans l'île de Montréal, il s'ensuit que ses obligations devraient être aussi recherchées que celles d'Outremont, dont \$1,500,000 viennent d'être absorbées par le public en moins de deux mois.

CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE SUR LA VALEUR DE CE PLACEMENT.

Versailles, Vidricaire & Boulais,

BANQUIERS

EDIFICE VERSAILLES

LIMITEE,

90, RUE ST-JACQUES,

MONTREAL

Tél. Main 8745-8746

PRETEZ VOTRE ARGENT 6 p. c.

AUX MUNICIPALITES

5 ANS

Nous vous offrons et recommandons les

OBLIGATIONS SUIVANTES

CITE DE VERDUN—6 p. c., 5 ans, Echéance 1922
Coupons de \$100. et \$500.

CITE DES TROIS-RIVIERES—6 p. c., 4 1/2 ans, Echéance 1922
Coupons de \$100, \$500 et \$1000

VILLE DE MONTREAL EST—6 p. c., 5 ans, Echéance 1923
(Garante) Coupons de \$100 et \$500

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-SACREMENT (Ville de Lachine)—6 p. c., 14 ans, Echéance 1932
Coupons de \$500

PRIX: le PAIR et intérêts accrus

N.B. Consultez votre notaire sur la valeur de ces placements

Versailles, Vidricaire & Boulais

BANQUIERS

LIMITEE

Edifice Versailles,

90, rue St-Jacques, Montreal

TEL. MAIN 8745-8746

WRIGLEYS



Les aviateurs au front connaissent

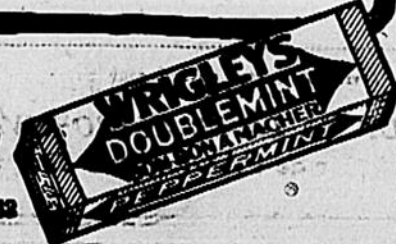


et savent comment elle fortifie et soutient. Oh! quelle saveur dans cette délicieuse gomme, et comme elle dure! Hum!

Que les soldats au front en soient toujours pourvus.

FABRIQUEE AU CANADA

En vente partout.



SOURD et AVEUGLE mais PAS MUET

(Suite de la 1ère page)

roisses des cantons de l'Est qui appartiennent à St-Hyacinthe. Chaque année, depuis 1852, ils reviennent sur ce sujet. Voilà plus de quarante ans qu'un évêque de St-Hyacinthe a demandé de mieux choisir les maîtres et les maîtresses, de mieux les rétribuer; voilà plus de 75 ans que Mgr Prince a travaillé à ouvrir une école normale pour la formation des professeurs. M. Bouchard doit ignorer tout cela puisqu'il soutient que les adversaires de l'obligation scolaire sont opposés à toute réforme. Ignorance, que de sottises ne fais-tu pas dire à tes partisans!

M. Bouchard pour essayer de faire gober son uniformité des livres et faire croire que les vrais catholiques y sont favorables se couvre de l'ombre du "bon conservateur et du bon catholique" que fut M. Gédéon Ouimet. Que M. Ouimet soit bleu ou rouge, ça ne fait rien, la politique n'a rien à voir ici. Tenez-vous le pour dit, M. Bouchard, nous combattons vos mauvaises théories, vos erreurs, votre couleur politique ne nous occupe guère. Soyez en politique ce que vous voudrez, c'est votre affaire. Mais nous vous combattons toujours sur les questions d'éducation ou autre dès que vous vous mettez en opposition avec le bon sens et l'Eglise catholique.

Quant à M. Ouimet dont se couvre M. Bouchard, du bleu sur du rouge, le beau coup d'œil, la couverture est mal choisie. Tous ceux qui connaissent l'histoire des cinquante dernières années savent que de 1873 à 1885, on a fait à Québec, de grands efforts pour laïciser nos écoles, pour imposer des livres uniformes et fournis par l'Etat, on a même parlé d'école obligatoire. Mais tout le monde qui lit, sait également que les évêques et les catholiques vrais ont combattu ces réformes déformatrices et ont réussi à renvoyer Messieurs Ouimet, Chauveau, Mousseau et Cie aux calendes grecques avec leurs projets destructeurs de l'ordre et du droit.

M. Ouimet a bien dit qu'il voulait établir l'uniformité des livres dans la province, mais le bon sens et l'expérience pédagogique lui ont répondu qu'il était dans la lune et l'ont forcé à renoncer.

Cette mesure de l'uniformité des livres est si inopportune, si inefficace, si inutile, si contraire au progrès des enfants, que déjà en France, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Irlande, aux Etats-Unis, les éducateurs les plus qualifiés combattent l'uniformité des livres.

Pourquoi tant crier, du reste, est-on si forcé de changer de manuel? En 1906, sur 7761 élèves, qui fréquentaient les classes des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Montréal, 53, ouï 53, venaient d'ailleurs et risquaient d'être obligés de s'acheter de nouveaux manuels. Donc pas 2 pour cent, exactement 1.44 pour cent. Proportion qui à l'Académie Girouard, sur une moyenne de 600 élèves, représenterait pas tout à fait 9 élèves.

Que nos réformateurs modernes s'y prennent donc autrement pour nous faire du bien, quelques-uns d'entre eux, pour nous faire du mal, en cachant la moitié de leur pensée.

PAUL CASTELNAU.

ETRANGE

Le *Courrier*, du 4 mai courant, a reproduit un article du *Saturday Night*. Cette production est, pour le moins, bien étrange.

Il a beau être donné sans commentaires, il n'en est pas moins un article faux et injurieux pour notre province. Nous ne voulons pas le réfuter, il ne le mérite pas et tout le monde l'a déjà jugé à sa valeur. Notons seulement les faussetés et les calomnies qu'il renferme.

1. Il est faux que le clergé se croit lésé dans ses prérogatives, chaque fois qu'on essaie de réformer l'éducation dans Québec.

2. Il est faux que c'est par préjugés religieux que l'Eglise s'oppose à l'obligation scolaire.

3. Il est faux que pour un Catholique-romain, envisager avec crainte l'instruction obligatoire, c'est admettre que sa foi ne peut soutenir la lumière de l'éducation.

4. Il est faux que c'est l'opposition à l'instruction obligatoire qui a été la cause de la persécution dont souffrent nos frères canadiens-français, dans Ontario.

4.—Il est faux que les élèves irlandais des écoles obligatoires ou unilingues sont supérieures aux Canadiens-français des écoles bilingues dans Ontario.

6.—Il est faux que c'est d'Ontario que nous devrions prendre conseil.

7.—Il est faux que notre répugnance à prendre part à la guerre vienne de ce que nous ne comprenons pas l'importance des questions en jeu.

Le moins que l'on puisse dire de cet article, c'est qu'il est très faux, injurieux, calomnieux. Il est étonnant que le *Courrier* colporte pareilles faussetés. Nous ne supposons pas qu'il soit favorable à la guerre dans le sens des gens d'Ontario, ni qu'il oserait signer semblables accusations contre notre province, notre race ou notre clergé. Mais c'est en ouvrant ses colonnes à des articles de cette sorte qu'un journal devient jaune. La vérité ne connaît pas les demi-mesures et elle n'en souffre pas.

Nous nous permettrons de noter que si le traducteur de ce vilain article sait l'anglais, il ne sait sûrement pas le français.

C. P.



Au Secours de la Terre

Cultivateurs et Citadins, ATTENTION!

La pénurie de main-d'oeuvre est grande et pour éviter les affres de la faim, il faut une coopération étroite entre le cultivateur qui produit et le citadin qui consomme. Seul, laissé à ses propres ressources, l'agriculteur ne peut parer à la disette, en dépit de sa meilleure volonté. Pour faire produire à la terre tout le pain dont nous aurons besoin l'hiver prochain, tous les habitants des villes et villages, tous les professionnels, ouvriers, commerçants, industriels, étudiants ont l'impérieux devoir de venir au secours du cultivateur. C'est la seule source de main-d'oeuvre. Si vous ne répondez pas immédiatement à l'appel du sol, vous serez les premiers, vous et vos familles, à souffrir de la faim.

JOS. ED. CARON,
Ministre de l'Agriculture.

CULTIVATEURS ET FERMISERS

Vous avez magnifiquement répondu à la demande de Surproduction agricole ou vous vous apprêtez à le faire. La Patrie compte que vous ferez rendre à vos terres cette année 2 et 3 fois plus qu'auparavant. Pas un seul pied de terre ne doit rester improductif. Pour remplir la lourde tâche de fournir le pain quotidien à tant de bouches, plusieurs d'entre vous ont besoin d'aides; ils feront, en les engageant, un fructueux placement et une oeuvre vraiment humaine.

Les gens des villes viendront vous prêter assistance dans les moments difficiles que vous traversez. Pour vous faciliter la tâche, remplissez un des coupons ci-dessous, et faites-le parvenir à l'adresse indiquée. Vous pouvez vous adresser aussi à votre Comité paroissial qui se chargera de faire suite à votre demande.

GENS DES VILLES ET VILLAGES

Tous les hommes et jeunes gens de 14 à 70 ans, physiquement aptes, doivent, dans leur propre intérêt, aider à la Surproduction agricole.

Les gens qui jouissent de leur liberté doivent donner tout leur temps au travail sur la ferme.

Tous les ouvriers devraient bénéficier d'un congé de trois à cinq semaines pour le temps des semailles et des récoltes et aller seconder le cultivateur; ce sera le meilleur moyen d'avoir quelque chose à se mettre sous la dent l'automne et l'hiver prochains.

Les cultivateurs paieront un salaire raisonnable à toute personne qui travaillera à leur emploi.

Protégez-vous, protégez votre famille en aidant dans toute la mesure du possible à la production des vivres.

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le immédiatement à l'adresse indiquée.

Les Bureaux de Placement du Gouvernement provincial se chargent aussi d'engager des ouvriers pour les fermes et de répondre aux demandes des cultivateurs. Ils sont situés dans les villes suivantes: QUEBEC, 83, rue du Pont; MONTREAL, 8, rue St-Jacques; SHERBROOKE, 18, rue King-Est.

COUPON A REMPLIR

Par le cultivateur ou l'exploitant	Par l'ouvrier ou le postulant
Je suis..... (quelle est votre profession?)	Je suis..... (quel est votre état ou votre métier?)
J'aurai besoin de..... (combien d'ouvriers?)	âgé de..... (combien d'années?)
âgé.....d'environ..... (combien d'années?) (célibataire ou marié?)
..... (célibataire ou marié?)	Je désirerais travailler..... (à quel genre de travail agricole?)
..... (expérimenté ou non?)	à titre d'ouvrier..... (expérimenté ou non?)
pour faire..... (quel genre de travail agricole?)	dans..... (quel comté ou district de la province?)
..... (à quel endroit?)	à partir de..... (quelle date?)
à partir de.....191..... (quelle date?)	jusqu'à..... (quelle date?)
jusqu'à.....191..... (quelle date?)	à raison de..... (quel salaire?)
à raison de..... (quel salaire?) (pension et logement compris ou non?)
..... (pension et logement compris ou non?)	Je déclare, en plus, être honnête, sobre et travailleur.

Nom.....
Prière d'écrire lisiblement.

Adresse.....

Ce coupon, qui n'oblige à rien, devra nous être envoyé sous enveloppe affranchie pour le 20 Mai au plus tard à l'adresse suivante:

LE DIRECTEUR DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE,
Ministère de l'Agriculture de Québec.